



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 06 février 2024 à 18h00

Présents : BARLET Christine, RAY Agnès, GARBE Alain, GIROD Etienne, MAROT Patrick PONTUS Franck, PUPUNAT Paul,

Excusé : -

Secrétaire de séance : GARBE Alain

Convocation : 06 novembre 2023

Ordre du jour

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023
- 2 - Arrêtés du Maire
- 3 – Modification périmètre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- 4 – Révision PLUiH débat d'orientation général
- 5 – Vente terrain à Haut Bugey Agglomération (assainissement)
- 6 – Adhésion service DeclaLoc
- 7 – Mandat au Centre de gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective du personnel
- 8 – Fermeture agence Postale Communale
- 9 – Projet de budget 2024 (Débat d'orientation budgétaire) et proposition de subventions aux associations
- 10 - Informations et questions diverses

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

M le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance, qui s'est tenue le 12 décembre 2023. Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

2 : ARRETES DU MAIRE

Deux arrêtés ont été pris :

- 2024_A01 : Arrêté permanent année 2024 à la demande de SUEZ en cas de travaux d'urgence.
- 2024_A02 : Arrêté permanent année 2024 à la demande de SOBECA pour les travaux courants de maintenance de l'éclairage public.

3 : MODIFICATION DU PERIMETRE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Le Syndicat de la Rivière d'Ain et de ses Affluents (SR3A), structure porteuse du SAGE actuel est labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Dans le contexte actuel de changement climatique une nouvelle stratégie d'élargissement du territoire couvert par le SAGE est en projet pour une unité hydrographique cohérente.

Le périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain actuel couvre 40 communes sur 602 km² et le projet serait de le faire coïncider avec le périmètre du SR3A comprenant 142 communes sur 1 700km².

Ce projet d'extension requiert une phase de consultation, le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la modification du périmètre

4 : REVISION PLUih DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

Après le débat d'orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du 14 décembre par Haut Bugey Agglomération, les conseils municipaux sont invités à débattre à leurs tours.

Le document provisoire vous a été envoyé par mail le 23 janvier 2024.

Une délibération doit être transmise à HBA pour acter la tenue de ce débat.

5 : VENTE TERRAIN EURO SYMBOLIQUE A HAUT BUGEY AGGLOMERATION

M le Maire propose que la parcelle B 683 « Au Molard » d'une surface de 3615 m² soit vendue à HBA afin d'y implanter la future station d'assainissement. Pour éviter les frais de bornage par un géomètre dont le coût serait élevé nous proposerons à HBA de l'acheter pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la vente de cette parcelle pour l'euro symbolique.

6 : ADHESION SERVICE DECLALOC

Haut Bugey Tourisme propose la mise à disposition gracieuse de l'outil DÉCLALOC, simple d'utilisation et qui permet à la Mairie, Office du Tourisme et aux particuliers de transmettre les déclarations de meublés de tourisme en ligne Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition gratuite à ce service.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la signature de cette convention.

7 : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DU PERSONNEL

Le centre de gestion de l'Ain (CDG 01) propose tous les 3 ans une consultation avec mise en concurrence et négociations des contrats d'assurance du personnel pour couvrir financièrement les communes en cas de maladie, accident du travail ou décès des agents titulaires ou contractuels.

M le Maire propose de donner mandat au CDG 01 pour procéder à la consultation des prestataires éventuels. A l'issue de cette procédure la commune aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, d'adhérer à la consultation de mise en concurrence par le CDG 01.

8 : FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mme NEEFS Dominique nous a fait part officiellement de la date de son départ à la retraite le 01 octobre 2024. M et Mme NEEFS demandent de conclure une convention d'occupation précaire pour garder le logement 8 mois supplémentaires. La commune pourrait faire l'économie des diagnostics techniques durant l'occupation du logement.

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question et de fixer le montant du loyer mais également sur l'avenir de ce bâtiment une fois libéré.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de résilier la convention avec La Poste à compter du 01 octobre 2024 et de signer une convention précaire du 01 octobre 2024 au 31 mai 2025 et fixe le loyer à 350 euros par mois.

Plusieurs possibilités concernant ce bâtiment, la vente en partie ou en totalité, la location après réfection, le Conseil sera amené à se positionner.

9 : PROJET DE BUDGET 2024, DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) et PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire présente un projet de budget, respectant ainsi les 12 jours réglementaires depuis la mise en place de la M57 entre la présentation des orientations budgétaire et le vote du budget.

Les projets d'investissement lors de cette année 2024 sont :

- Sécurisation de l'entrée du village de Bolozon
- Reprise de concessions libres au cimetière à nettoyer pour la revente
- Plantation d'arbres sur le parking
- Bâtiment de la Poste

M le Maire propose de voter dès à présent les subventions aux associations. Le Conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

ADMR : 150 € - Banque alimentaire de l'Ain : 100 € - Bibliothèque de Cize : 200 €
- Docteur Clown : 50 € - France ADOT : 50 € - Historiria : 100 € - La ligue contre le cancer : 100 € - OCCE Coop scolaire : 700 € - UDSP : 100 € - Restaurants du cœur : 100 €

En attente de précisions complémentaires les autres subventions seront fixées lors du prochain Conseil Municipal

10 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Visite de Mme la Sous-Préfète : à l'écoute des problématiques de notre village plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'avenir de la Poste, les zones ZAEnr, les incivilités et les exercices d'alerte en cas de risque majeur.
- Prochaine réunion de Conseil municipal est prévue le mardi 12 mars 2024 à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire
Alain GARBE



Le Maire,
Etienne GIROD

